

2025/

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEAUVALLON**

SEANCE DU 18 FEVRIER 2025

DELIBERATION N° D 2025-01

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 février à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, dans la Salle du Conseil, après convocations légales adressées le 13 février, sous la direction de Monsieur Bernard RIPOCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Etaient présents : 13

Votants : 18

Secrétaire de séance : Madame Sabine ROCHE

ETAIENT PRESENTS :

| | |
|--------------------------|--|
| Maire | M. RIPOCHE |
| Adjointes | MME RAMERINI |
| Adjoint | MM. CHATELET et DURET |
| Conseillères Municipales | MMES GREGOIRE, HAMET, ROCHE et ROBERT |
| Conseillers Municipaux | MM. BENISTANT, CAYRAT, GARNIER, REVOL, et STEVENIN |

ABSENTS EXCUSES :

| | | |
|----------------------|--------------------|--------------|
| MME CHALEYAT | a donné pouvoir à | M. REVOL |
| MME DE ALMEIDA | a donné pouvoir à | M. CHATELET |
| MME FOUREL-EDELBLUTH | a donné pouvoir à | M. DURET |
| M. MORIN | a donnée pouvoir à | M. CAYRAT |
| M. SANNIER | A donnée pouvoir à | MME RAMERINI |

ABSENTE NON EXCUSÉE : MME CHANTRE

D 2025-01 Approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD) pour la Création d'un espace multi-services regroupant une bibliothèque communale, une MJC et une « la poste agence communale »

Vu le code Général des collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°D2024-03 du Conseil Municipal en date du 13 février 2024 approuvant l'opération de Création d'un espace multi-services regroupant une bibliothèque communale, une MJC et une « la poste agence communale » et son plan de financement ;

Considérant l'APD réalisé par le maître d'œuvre ;

| DESIGNATION DES LOTS | MONTANT en € H.T. |
|--|----------------------|
| Lot n°1 – Terrassement / VRD | 100 000 |
| Lot n°2 – Gros œuvre | 129 270 |
| Lot n°3 – Charpente | 267 051 |
| Lot n°4 – Menuiseries extérieures (Alu) | 47 300 |
| Lot n°5 – Menuiseries intérieures (Portes stratifié) | 14 300 |
| Lot n°6 – Cloisons, doublages, plafonds | 50 090 |
| Lot n°7 – Peinture | 19 445 |
| Lot n°8 – Chape liquide | 4 800 |
| Lot n°9 – Carrelage collé, Faïence | 31 083 |
| Lot n°10 – Plomberie, Chauffage, VMC | 86 000 |
| Lot n°11 – Électricité | 37 600 |
| MONTANT en € HT avec VRD | 786 939 |

2025/

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Définitif (APD) pour la Création d'un espace multi-services regroupant une bibliothèque communale, une MJC et une « la poste agence communale », tel que détaillé ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la réalisation de ce projet.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,

- après transmission en Préfecture le 19 / 02 / 2025
- et mise en ligne sur le site internet de la Commune le 20 / 02 / 2025

La présente délibération qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune de Beauvallon, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite d'acceptation. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Pour extrait conforme.

A Beauvallon,



Le Maire,
Bernard RIPOCHE